

---

---

## RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

---

## Liste par ministère ou organisme

| no | Ministère ou organismes   | Direction ou service   | Date             | Signataire : Nom, prénom  | Nbre pages |
|----|---|--|------------------|---------------------------|------------|
| 1. | Environnement Canada  | Section des évaluations environnementales  | 18 décembre 2006 | Stéphanie Larouche-Boutin | 3 pages.   |
| 2. | Ministère de la Sécurité publique                                   | Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie        | 26 octobre 2006  | Diane Migneault           | 1 page.    |
| 3. | Ministère des Affaires municipales et des Régions                   | Direction régionale de la Montérégie   | 19 octobre 2006  | Robert Sabourin           | 3 pages.   |
| 4. | Ministère des Ressources naturelles et de la Faune                  | Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie | 2 novembre 2006  | Pierre Bilodeau           | 1 page.    |
| 5. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du patrimoine écologique et des parcs                                  | 24 octobre 2006  | Esther Poiré              | 2 pages.   |
| 6. | pêches et Océans Canada   | Région du Québec   | 26 octobre 2006  | Maryse Lemire             | 1 page.    |



Environnement  
Canada  
Section des évaluations  
environnementales

Environnement  
Canada  
Environmental Assessment  
Sector

Sainte-Foy, 18 décembre 2006

Madame Annick Michaud  
Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Levesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre ref.  
3211-02-226

Notre ref.  
4191-15-060

Par courrier électronique

**Objet :** Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du Programme décennal de dragage d'entretien de la zone portuaire de QIT-Fer et Titane à Saint-Joseph-de-Sorel (période 2006-2015)

Madame Michaud,

En réponse à la lettre datée du 5 octobre 2006 portant sur l'examen de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet en titre, nous vous transmettons notre avis concernant votre demande.

Nous avons analysé le rapport selon nos champs de compétence notamment la qualité de l'eau et la prévention de la pollution pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Les documents de référence pour cette analyse sont

CJB Environnement inc. juillet 2005. Etude d'impact sur l'environnement du Programme décennal de dragage d'entretien de la zone portuaire de QIT-Fer et Titane à Saint-Joseph de Sorel (période 2006-2015)

Voici donc le détail de notre analyse.

**Contexte :**

- La compagnie QIT-Fer et Titane inc. possède un quai, d'une longueur de 330 m, à Saint-Joseph-de-Sorel pour la réception de minerais d'éléments ainsi que de charbon.
- Au cours des 30 dernières années, la compagnie a procédé à des travaux de dragage à plusieurs reprises, selon les besoins.
- Le programme décennal actuel de dragage, autorisé par décret provincial en 1995 se termine en 2005. QIT désire renouveler ce programme pour la période 2006-2015 pour l'ensemble de la zone portuaire qui occupe une superficie totale de 72 000m<sup>2</sup> (600 m x 120 m). Une grande proportion de cette aire n'est pas susceptible d'être draguée régulièrement.
- Les volumes dragués montrent une diminution importante au cours des dernières années. Dans la dernière décennie, le dragage a été requis annuellement ou aux deux ans et les volumes dragués ont varié entre 25 et 7 000 m<sup>3</sup>.
- De 1995 à 2004 la moyenne des volumes dragués était environ 250 m<sup>3</sup> par année. Les matériaux qui rendent le dragage nécessaire proviennent principalement des opérations de transbordement au

Canada

111, rue de la Grande Allée, 7<sup>e</sup> étage, Sainte-Foy, Québec, G1R 4P7  
418-643-4338 Tél. 1-877-982-7373 (sans frais) ou 1-800-363-9691

cours desquelles une faible quantité de minerai tombe entre les navires et le quai. Dans la zone du quai, les matériaux dragués sont exclusivement constitués de minerai et sont intégrés aux matières premières pour être dirigés vers le procédé de l'usine.

- Compte tenu des petites quantités et des superficies impliquées, l'excavation des sédiments peut généralement être complétée en quelques heures.

#### Qualité des sédiments et gestion des matériaux dragués :

- Les matériaux qui devront être dragués au cours des années à venir seront principalement du minerai.
- Les paramètres qui présentent des valeurs plus élevées que les critères généraux de qualité des sols (et des sédiments) sont le cuivre, le nickel, le fer et le titane. Lorsque retirés de l'eau, ces matériaux sont récupérés par la compagnie et recyclés dans le procédé.
- En ce qui a trait aux sédiments qui pourraient éventuellement être dragués plus au large, aucune campagne d'échantillonnage n'a été effectuée récemment. Le dernier dragage requis dans cette zone remonte à 1995. On observait alors des dépassements des critères pour les sédiments et les sols pour le cuivre, le nickel et le chrome. Actuellement, les relevés bathymétriques récents montrent qu'il n'y a pas de sédiments accumulés dans cette zone.
- Si, au cours de la prochaine décennie, un dragage était requis dans l'ensemble de la zone portuaire, lorsque les caractéristiques des matériaux dragués ne permettront pas leur introduction dans le procédé, ils seront gérés en milieu terrestre, soit sur la propriété de QIT ou dans des sites autorisés par le MDDEP (Environnement Québec).
- Chaque campagne de dragage au cours de la décennie fera l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP dans laquelle seront précisés les divers paramètres du dragage (volumes et caractéristiques physico-chimiques des matériaux à draguer, durée des travaux, méthode de dragage, etc.) ainsi que le choix du site de gestion des matériaux (intégration au procédé, gestion interne, gestion externe et site retenu). QIT soumettra également un plan d'échantillonnage pour approbation avant les travaux.
- Le promoteur ne prévoit aucun dépôt de sédiments dragués en eau libre.

#### Recommandations :

Nous recommandons et tel que précisé par le promoteur, de gérer les sédiments excavés en accord avec la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du Québec*. Par le fait même, nous recommandons, pour l'échantillonnage et l'analyse des échantillons de sédiments, de se référer aux documents suivants :

- Environnement Canada et ministère de l'Environnement du Québec (1992). *Critères intermédiaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent*. Environnement Canada, Centre Saint-Laurent et Ministère de l'Environnement du Québec. 28 p.
- Environnement Canada (1994). *Document d'orientation sur le prélèvement et la préparation de sédiments en vue de leur caractérisation physico-chimique et d'essais biologiques*. Environnement Canada. Série de la protection de l'environnement, Rapport SPE URM/29. 128 p.
- Environnement Canada (2002a). *Guide d'échantillonnage des sédiments du Saint-Laurent pour les projets de dragage et de garde maritime. Volume 1. Directives de planification*. Environnement Canada. Direction de la Protection de l'environnement, Région du Québec. Section innovation technologique et secteurs industriels. Rapport. 105 p.

- Environnement Canada (2002): *Guide d'échantillonnage des sédiments du Saint-Laurent pour les projets de dragage et de génie maritime. Volume 2: Manuel du praticien de terrain*. Environnement Canada, Direction de la Protection de l'environnement, Région du Québec, Section innovation technologique et secteurs industriels, 106 p.

Enfin, le programme tel que présenté ne soulève pas de préoccupation particulière de notre part et semble assorti de mesures de gestion adéquates pour assurer la protection de l'environnement et le respect des normes et pratiques actuelles.

Le promoteur devra cependant s'assurer de respecter les normes et pratiques en vigueur lors de chaque nouveau projet. Un « cadre de gestion du dragage et des sédiments » (schéma décisionnel) étant susceptible d'être mis en place au cours des prochaines années, il serait pertinent que les activités de dragage réalisées dans ce programme décennal y soient conformes en moment opportun. Ainsi, nous demeurons disponibles pour commenter tout plan de caractérisation relatif à la réalisation de ce projet.

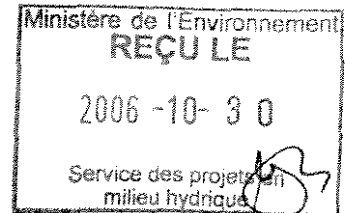
Nous vous remercions de l'attention portée à ces commentaires et nous demeurons disponibles pour les étapes à venir du processus.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Stéphanie Larouche-Boutin  
Analyste en évaluation environnementale  
Section des évaluations environnementales, Direction des activités de protection de l'environnement  
Environnement Canada

Direction régionale de la sécurité civile  
de la Montérégie et de l'Estrie



Saint-Jean-sur-Richelieu, le 26 octobre 2006

Monsieur Gilles Brunet  
Chef du service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère de Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Dragage d'entretien décennal de la zone portuaire de QIT-Fer et  
Titane inc. à Sorel-Tracy (Dossier 3211-02-229)**

Monsieur,

La présente donne suite à votre lettre du 5 octobre dernier par laquelle vous sollicitiez à nouveau notre collaboration afin d'apprécier la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur à l'égard du projet précité en objet. Afin de pouvoir analyser adéquatement le projet soumis à la procédure d'évaluation, nous réitérons la nécessité qu'un plan de mesures d'urgence soit déposé selon les éléments décrits à la section 5.3 de la Directive du MDDEP.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>me</sup> Lavallée au 450 346-3477 ou par courrier électronique à [julie.lavallee@msp.gouv.qc.ca](mailto:julie.lavallee@msp.gouv.qc.ca)

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

La directrice régionale par intérim,

Diane Migneault

DM/jl

c.c. M. Éric Houde, directeur des services régionaux, DGSCSI  
M. Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions, DGSCSI  
M. Dave Castegan, coordonnateur du dossier PÉEIE, service du soutien aux régions, DGSCSI  
M<sup>me</sup> Julie Lavallée, conseillère en sécurité civile, DRSC 16-05

4242  
9644

Ministère des Affaires  
municipales  
et des Régions

Québec

Direction régionale de la Montérégie

Montréal, le 19 octobre 2006

Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme de dragage d'entretien décennal de la zone portuaire de  
QIT-Fer et Titane inc. À Saint-Joseph-de-Sorel  
V/Dossier : 3211-02-229  
N/Dossier : 6702-530-501**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Affaires municipales et des Régions a procédé à l'analyse de la recevabilité de l'addenda de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet mentionné ci-dessus.

Une lecture attentive de cette étude nous amène à reformuler des questions eu égard aux préoccupations de notre ministère : *Comptez-vous collaborer avec les villes dans votre démarche de gestion des plaintes, notamment eu égard à l'application des règlements en vigueur? Le cas échéant, une notion de collaboration villes-initiateur-citoyens pourrait-elle apparaître concrètement dans le texte? Comment opérationnaliserez-vous vos mesures d'atténuation? À ce sujet, assurerez-vous un certain suivi? Tout comme vous l'avez explicité dans votre texte, pouvez-vous indiquer dans le tableau QC-12 que les activités de camionnage se feront entre 7 h et 19 h du lundi au vendredi, tout en évitant les congés fériés?*

Outre ces points, les préoccupations du ministère des Affaires municipales et des Régions qui sont touchées par ce projet ont été prises en considération par le promoteur de façon satisfaisante et valable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional



Robert Sabourin  
/dl

**DESTINATAIRE :** M. Robert Sabourin

**EXPÉDITRICE :** Claudine Beaudoin

**DATE :** Le 17 octobre 2006

**OBJET :** **Addenda à l'étude d'impact – Programme de dragage d'entretien décennal de la zone portuaire de QIT-Fer et Titan inc. à Saint-Joseph-de-Sorel**  
N/Dossier : 6702-530-501  
Environnement : 3211-02-229

---

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sollicite notre collaboration dans l'analyse de l'addenda de l'étude d'impact du projet mentionné ci-dessus. Ce document contient les réponses aux demandes de renseignements adressées à l'initiateur du projet par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

#### **Première étape : l'analyse de la recevabilité réalisée**

Une première analyse du document *Programme décennal de dragage d'entretien de la zone portuaire de QIT-Fer et Titane à Saint-Joseph-de-Sorel – rapport principal* a été effectuée à l'automne 2005 par notre Direction. Les demandes véhiculées dans notre avis daté du 31 octobre 2005 mentionnaient :

*«... préciser les horaires de travail et de circulation des camions de même que le nombre de semaines pendant lesquelles les camions auront à circuler sur le réseau routier jusqu'aux sites de disposition. Est-ce que le transport sera interdit les dimanches et les jours fériés ? Est-ce que la compagnie s'engage à consulter la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour déterminer la meilleure période pour le transport des sédiments ? »*

#### **Deuxième étape : l'évaluation des réponses de l'initiateur du projet**

L'analyse suivante porte sur l'*Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement* lequel constitue le relevé des réponses aux demandes de renseignements du MDDEP.



## Commentaires

En réponse à nos questions, l'initiateur du projet présente, sous forme de tableau, les impacts et mesures d'atténuation associés aux activités de camionnage (tableau QC-12). Les mesures d'atténuation retenues sont intéressantes mais aucune démarche liée à l'opérationnalisation ou au suivi n'est prévue.

À ce sujet, en ce qui concerne la mesure d'atténuation qui vise à prévoir des mécanismes de gestion des plaintes des citoyens et des résidents, l'initiateur du projet aurait avantage à collaborer avec les villes touchées par les activités de camionnage, soit Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel. L'objectif serait d'informer les acteurs impliqués (initiateur et citoyens) sur la réglementation municipale en vigueur notamment eu égard aux nuisances générées par le bruit et au réseau de camionnage. Cette notion de collaboration villes-initiateur-citoyens pourrait apparaître concrètement dans le texte.

Également, il serait opportun de préciser dans le tableau que les activités de camionnage ne s'effectueront pas durant les congés fériés, tel qu'il est spécifié plus loin dans le texte.

## Questions supplémentaires à adresser à l'initiateur du projet

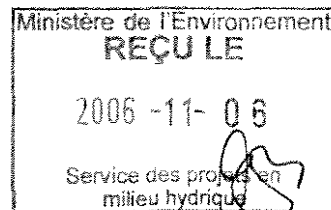
Les questions suivantes sont importantes et mériteraient d'être véhiculées à l'initiateur du projet.

*Comptez-vous collaborer avec les villes dans votre démarche de gestion des plaintes, notamment eu égard à l'application des règlements en vigueur? Le cas échéant, une notion de collaboration villes-initiateur-citoyens pourrait-elle apparaître concrètement dans le texte? Comment opérationnaliserez-vous vos mesures d'atténuation? À ce sujet, assurerez-vous un certain suivi? Tout comme vous l'avez explicité dans votre texte, pouvez-vous indiquer dans le tableau QC-12 que les activités de camionnage se feront entre 7 h et 19 h du lundi au vendredi, tout en évitant les congés fériés?*

Une lettre intégrant les questions précédentes sera transmise à la Direction des évaluations environnementales du MDDEP.

Claudine Beaudoin  
Conseillère aux opérations régionales

p.j. Lettre



Le 2 novembre 2006

Monsieur Gilles Brunet  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Programme de dragage d'entretien décennal de la zone portuaire de QIT-Fer et Ti-  
tane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel  
N/Réf. : 770-9018-05-00

Monsieur,

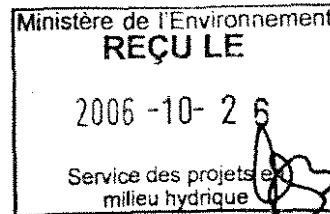
Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet mentionné en objet, nous avons reçu le document suivant: Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement, Réponse aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, daté de septembre 2006.

À la lecture de ce document, nous considérons nécessaire de formuler le commentaire suivant : à la section 2.3.2 Impacts sur la faune ichtyenne, QC-23, nous voyons, à la lumière d'études en cours, que les travaux de dragage réalisés avant le mois de septembre sont susceptibles de créer des impacts sur l'habitat de croissance des jeunes aloses savoureuses présentes en nombre important sur la rive sud du fleuve à hauteur de Saint-Joseph-de-Sorel. De plus, la migration du chevalier cuivré et possiblement celle des jeunes de l'année en dévalaison pourrait être affectée par un nuage de matières en suspension provenant du site de dragage et modifiant les conditions de qualité de l'eau à l'embouchure du Richelieu et ce, jusqu'à la fin du mois d'août. Il importe donc de reporter après cette période les travaux susceptibles de créer ce genre d'impact, ou encore, de prendre toutes les mesures disponibles pour en minimiser l'étendue. Les recommandations du consultant à l'effet d'éviter les travaux avant le 15 juin devraient possiblement être étendues.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre Bilodeau, biologiste  
Chef d'équipe

c.c. M. Marcel Grenier  
M. Louis Aubry



DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef  
Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 24 octobre 2006

OBJET : Avis relatif à la recevabilité du « Programme de dragage  
d'entretien décennal de la zone portuaire de QIT-Fer et  
Ti inc. à Saint-Joseph-de-Sorel »  
V/R : 3214-10-229; N/R : 5145-04-18 [R(2)/A(2)-29]

La présente fait suite à votre deuxième demande d'avis du 5 octobre 2006 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné pour laquelle nous transmettons également l'avis sur son acceptabilité.

Cette analyse porte sur les « Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) » et les « Milieux humides (MH) », deux composantes relevant de nos secteurs de responsabilité. Cela étant dit, voici nos commentaires :

**1) Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS)**

Dans l'étude d'impact (version finale) de juillet 2006, le promoteur (compagnie QIT-Fer et Titane inc.) considère le site des travaux peu propice à l'établissement d'EFMVS, malgré des mentions anciennes dans diverses sources dont le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) en 2005. L'absence de résultats est liée à une artificialisation préexistante du site due à la présence du quai industriel (structures portuaires, murets de protection, enrochements) et à l'action érosive des vagues (p. 49 et 50). Nous corroborons ces faits sur la base des dernières informations en notre possession.

Au registre du site de dépôt des matériaux dragués, l'addenda de septembre 2006 indique que, d'une façon générale, les composantes biologiques ne seront pas touchées. Depuis 2003, QIT achemine des sols ou des déchets solides vers des sites autorisés en milieu terrestre dans la région administrative immédiate de Sorel-Tracy, incluant les régions administratives voisines. Des ententes courantes et renouvelables à cet effet sont prévues avec des entreprises spécialisées dans l'entreposage des

...2

matériaux dragués, notamment dans le domaine des lieux d'enfouissement sanitaires (p. 13).

## 2) Milieux humides (MH)

L'étude prend également en compte la problématique environnementale liée à la composante « MH ». À l'instar d'EFMVS, l'artificialisation du site et l'action érosive des vagues, entre autres, ne favorisent pas la présence des milieux humides dans le secteur des travaux (pp. 39 et 47).

Considérant ce qui précède, nous pouvons conclure que les plantes vasculaires menacées ou vulnérables et les milieux humides ne constituent pas une problématique dans le présent dossier.

Nous jugeons donc recevable l'étude et considérons le projet acceptable au regard de nos champs de compétence. Par conséquent, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation de même que lors de futurs programmes d'entretien, ni nous transmettre des documents afférents.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

La chef de service par intérim,



Esther Poiré

EP/OO\it



Pêches et Océans / Fisheries and Oceans  
Canada / Canada

Océans et Habitat  
Région du Québec  
Évaluation environnementale  
et grands projets

Oceans and Habitat  
Quebec Region  
Environmental Assessment  
and Major Projects



Classif. sécurité / Security

Le 26 octobre 2006

Amuck  
Votre réf. / Your ref.

Monsieur Gilles Brunet  
Ministère du développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Notre réf. / Our ref.  
9520-003-35-118

**Objet : Réponse à la demande de recevabilité**

Programme de dragage d'entretien décennal de la zone portuaire de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande du 5 octobre dernier où vous sollicitiez notre collaboration pour l'examen de la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en rubrique au regard de notre champ de compétence soit l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson et la faune ichthyenne.

Le présent avis est basé sur les documents suivants :

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2006. Questions et commentaires. Programme décennal de dragage d'entretien de la zone portuaire de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel par QIT-Fer et Titane inc. 8 pages.
- CJB Environnement inc. 2006. Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement. Programme décennal de dragage d'entretien de la zone portuaire de QIT-Fer et Titane à Saint-Joseph-de-Sorel (période 2006-2015). Réponses aux questions et commentaires du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 26 pages et annexes.

Tel qu'indiqué dans notre lettre du 26 octobre 2005, nous estimons que les éléments requis à l'évaluation des impacts du projet sur l'habitat du poisson ont été traités de façon satisfaisante. Ainsi, nous n'avons aucune question ou commentaire à formuler.

Nous vous assurons de notre collaboration lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

Pour de plus amples informations relatives à la présente, nous vous invitons à communiquer avec M. Dominic Boula au (418) 775-0891.

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.

Maryse Lemire  
Gestionnaire, Évaluation environnementale et grands projets

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute  
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4  
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, LemireM@dfo-mpo.gc.ca